



**Depuis 4 ans**, nous observons l'installation du compteur électrique, le compteur communiquant LINKY qui utilise la technologie du CPL, Courant Porteur en Ligne

**En 2014**, plusieurs compteurs expérimentaux ont été installés dans différentes villes, **Lyon, Tours etc....**

C'était la première **génération de CPL LINKY aux normes G1**, elle a été testée par le fabricant et ENEDIS au niveau technique sans **qu'aucune mesure n'ait été faite sur site sur les émissions électromagnétique.**

Aujourd'hui sont installés des compteurs LINKY aux normes CPL G3, **aucune estimation des expositions aux REM générés par la technologie n'a été faite.**

Alors que **l'OMS** a classé les rayonnements radio électriques dans la catégorie 2B des agents physiques potentiellement cancérigènes, on continue à mettre sur le marché de nouvelles technologies émettrices de REM sans **étude préliminaire des risques potentiels sur les biens et les personnes.**

Suite aux craintes manifestées par les populations concernant les REM émis par ces compteurs, l'ANFR et l'ANSES, ont produit des **rapports qui se sont avérés incomplets** puisque ne tenant pas compte de l'ensemble des REM émis par le dispositif LINKY.. Ces rapports ne permettent pas de donner un avis sur les risques sur les biens et les personnes.

Le CRIIREM s'est adressé, il y a un an, à l'ADEME et au Ministère du Développement Durable. Il a demandé la mise en place une commission invitant toutes les parties concernées par les compteurs LINKY, ENEDIS, ANFR, ANSES, CRIIREM, les fabricants de compteurs, les représentants d'associations . Comme cela a été fait lors de la découverte des REM radioélectriques émis par les Lampes fluo compactes.

Le rôle de cette commission sera

1. **d'établir un protocole de mesures** prenant en compte toutes les bandes de fréquences émises par le dispositif
2. **choisir un bureau de contrôle indépendant** qui applique le procédure choisie pour évaluer les niveaux d'exposition
3. **émettre une conclusion par rapport à aux réglementations existantes**
4. **évaluer les risques** sur les biens et les personnes ;

Suite à l'audition de Pierre Le Ruz, par **l'OPECST** du Président du CRIIREM, **en février dernier**, les Sénateurs et Parlementaires ont **soutenu** la démarche proposée par le CRIIREM et demandé à L'ADEME de mettre en place cette commission.

**Une première rencontre a eu lieu**, il y a quelques mois. Aujourd'hui nous sommes en attente de la **suite** qui sera donnée à cette demande